

**AVIS DE RECRUTEMENTS EXTERNES
D'ADJOINTS TECHNIQUES
DE RECHERCHE ET DE FORMATION
(par la voie du PACTE)**

En application de l'ordonnance du 02 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat et de la circulaire Fonction Publique du 14 septembre 2005 relative à la mise en œuvre du contrat dénommé PACTE, des recrutements sans concours auront lieu, au titre de l'année 2012, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des Présidents ou des Directeurs de ces établissements.

Les textes cités en référence mettent en place un mode d'accès qui permet d'intégrer la fonction publique et d'y être titularisé après un engagement de professionnalisation d'une durée d'un à deux ans alternant formation et stage. La personne est titularisée à l'issue d'une vérification d'aptitude.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ce recrutement est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, sans diplôme, ni qualification professionnelle ou dont le niveau de diplôme est inférieur au niveau IV. Le candidat doit être de nationalité française ou de celle d'un des Etats membres de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen. Pour le candidat en cours de naturalisation ou d'acquisition de l'une des nationalités requises, la titularisation ne pourra intervenir qu'une fois la condition de nationalité satisfaite.

TYPE DE RECRUTEMENT

Contrat de droit public, ouvrant droit à une formation qualifiante aux différents métiers exercés par les titulaires du corps des adjoints techniques de recherche et formation (formation adaptée en fonction du type de poste occupé) avec objectif de titularisation en fin de contrat.

Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle et par emploi type.

Conformément à l'arrêté du 29 mars 2012, le nombre total de postes à pourvoir est de 65.

Au titre de l'**université d'Aix Marseille Université (AMU)**, le nombre de postes à pourvoir est fixé à **3**:

- **BAP C – Adjoint en instrumentation scientifique, expérimentation et mesure,**
- **BAP J – Adjoint en gestion administrative,**
- **BAP G – Opérateur logistique : 1 poste.**

Pour les 2 premiers postes (BAP C et BAP J)

Les candidats doivent adresser leur demande accompagnée d'un descriptif de leur parcours antérieur de formation et le cas échéant de leur expérience professionnelle auprès du Pôle Emploi de leur domicile.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser directement au Pôle Emploi de leur domicile.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **25 juillet 2012**

Les candidats sélectionnés au vu de leur dossier seront entendus par une commission de recrutement. Seuls les candidats figurant sur une liste établie par la commission de sélection seront convoqués pour cet entretien.

Pour le poste en BAP G, le recrutement interviendra ultérieurement.

Le Président de l'Université d'Aix Marseille

Yvon BERLAND

